

Brochures

COMPTE-RENDU

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

de Périgueux,

PENDANT L'ANNÉE 1842,

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS, LE 2 AVRIL 1843,

PAR M. BAYLE DE LAGRANGE,

Vice-président du Comité des directeurs.



PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE DUPONT, RUE TAILLEFER.

—
1843.

COMPTÉ-ZEINDE

LE MÉTIER DE LA MER

PAR J. L. DUCHEZ

EDITION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PÊCHES



EXEMPLAIRE

DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE

181

Caisse d'épargne
1842
Coop 2830186

COMPTE-RENDU

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

de Périgueux,

PENDANT L'ANNÉE 1842,

PZ2580

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS, LE 2 AVRIL 1843,
PAR M. BAYLE DE LAGRANGE,

Vice-président du Comité des directeurs.



Messieurs,

Chargé, depuis l'établissement de la caisse d'épargne de Périgueux, de vous rendre compte annuellement du résultat de ses opérations, je viens pour la troisième fois remplir une tâche qui doit se simplifier à mesure que l'institution qu'elle a pour objet est mieux comprise, mieux appréciée.

Je n'abuserai donc pas de vos moments en énumérant de nouveau les avantages que doivent procurer les caisses d'é-

— 2 —

pargne ; je ne reviendrai pas sur les considérations propres à déterminer les classes laborieuses de la société à y déposer le fruit de leurs économies ; tout a été dit à ce sujet ; et si le but n'est pas complètement atteint, si nous avons encore beaucoup à désirer , il faut attendre avec patience un succès plus décisif de la réflexion , de l'exemple , des sages conseils, et surtout du temps, qui, à la longue, dissipe les préventions , triomphe des répugnances, et fait apprécier toutes choses à leur juste valeur.

Vous verrez, messieurs , par le compte que je vais avoir l'honneur de vous présenter , que notre établissement continue de suivre la marche progressive signalée dans les précédens rapports.

Comme l'année passée , je remonterai à l'origine de la caisse ; l'époque de sa fondation est encore assez récente pour que le rapport puisse comprendre un résumé de la totalité des opérations. Cet examen rétrospectif, en vous faisant connaître les résultats obtenus , vous donnera la mesure des espérances que nous sommes en droit de concevoir.

Voici quelle était la situation de l'établissement au 31 décembre 1842 :

Il a été ouvert, depuis la fondation de la caisse, 944 livrets, savoir :

En 1840.....	185	Total.....	944
En 1841.....	448		
En 1842.....	511		

Depuis la même époque, il en a été soldé :

En 1840.....	22	Total.....	481
En 1841.....	98		
En 1842.....	561		

Il restait donc le 3 décembre 1842..... 463
comptes ouverts à la caisse.

Les fonds déposés se sont élevés :

En 1840, à.....	111,738 f. 82 c.	}	
En 1841, à.....	580,434 83		682,299 f. 51 c.
En 1842, à.....	190,123 66		

Les intérêts payés par le trésor ont été :

En 1840	1,024 f. 50 c.	}	
En 1841.....	6,788 62		16,182 33
En 1842.....	8,569 45		

Le total des sommes déposées, en capital et intérêts, était donc de 698,481 f. 66 c.

Il a été remboursé :

En 1840	10,576 f. 48 c.	}	
En 1841.....	85,444 14		474,233 86
En 1842	580,213 54		

Cette somme retranchée de l'actif ci-dessus, il restait du, le 31 décembre 1842, aux 463 déposants 224,243 f. 80 c.

Voilà, messieurs, des résultats généraux qui semblent, au premier aperçu, démentir ce que je viens de vous dire sur la prospérité croissante de notre caisse d'épargne.

En effet, le nombre des livrets ouverts en 1841 était de 448, et il ne s'est élevé en 1842 qu'à 311 : Diminution, 137.

Il avait été versé en 1841 380,434 fr.
et les versemens opérés en 1842 n'ont été que de 190,125

Différence en moins 190,309 fr.

Je me hâte de vous annoncer, messieurs, que ce déficit n'est qu'apparent.

Rappelez-vous ce qui fut dit dans le compte-rendu des opérations de 1841, sur la fausse manœuvre de deux régimens qui, vers la fin de cette même année, reçurent successivement l'ordre de venir tenir garnison à Périgueux, ordre rétracté avant qu'ils fussent parvenus à leur destination. Les conseils d'administration de ces corps, au premier avis de leur changement, demandèrent le transfert de leurs fonds à la caisse d'épargne de Périgueux. Nous dûmes, en conséquence, ouvrir 162 nouveaux livrets aux militaires de ces deux régimens, et faire recette de 196,777 fr. qui leur appartenaient.

Mais un transfert paiement, réclamé et effectué en janvier 1842, fit disparaître de nos écritures ces chiffres qui n'y ont guère figuré que pour mémoire, et sans rien changer à notre situation.

Ainsi, pour rester dans le vrai, il ne faut tenir aucun compte de ces deux opérations, qui se balancent exactement, mais qu'on n'a pu vous présenter dans le même tableau, parce qu'elles appartiennent à deux exercices différents.

Examinons maintenant, messieurs, les diverses catégories de déposans, et voyons dans quelles proportions chacune d'elles a pris part aux opérations de la caisse d'épargne.

(Suit le tableau.)

PROFESSION DES DÉPOSANS.	NOMBRE DE LIVRETS		AVOIR des DÉPOSANS au 1er jan- vier 1842.	SOMMES versées en 1842.	REM- BOURSE en 1842.	INTERETS alloués par le trésor.	RESTE DU dépôsANS le 31 décem- bre 1842.
	existans	ouverts en 1842.	Soldés au 31 décem- bre 1842.				
Ouvriers.....	58	57	23	70	12,409 08	fr. c.	fr. c.
Domestiques.....	73	69	26	116	21,549 71	26,006 86	14,669 18
Employés.....	9	10	4	15	2,608 49	6,457 n	9,056 68
Militaires et Marins.....	274	74	273	73	317,663 69	69,971 04	510,580 77
Professions diverses.....	58	60	20	98	40,821 45	47,146 78	54,477 29
Mineurs.....	58	44	11	88	8,585 75	14,757 24	5,078 44
Sociétés de secours mutuels.	5	n	2	1	2,726 10	155 n	2,562 50
Totaux.....	313	314	561	465	403,966 25	190,125 66	580,215 54
							8,569 45
							224,245 78

*

Il résulte de ce tableau :

1^o Qu'en 1842, le nombre des ouvriers s'est élevé de 38 à 70, et que leur actif, qui n'était que de 12,409 fr., est aujourd'hui de 24,361 fr.

2^o Que le nombre des domestiques, qui était de 73, est aujourd'hui de 116, et que les fonds versés par eux se sont élevés de 21,349 fr. à 38,998 fr.

3^o Que 15 employés figurent aujourd'hui sur nos registres, tandis qu'il n'y en avait que 9 au 31 décembre 1841, et que les fonds versés sont de 5,231 fr., au lieu de 2,608 fr.

4^o Que le nombre des militaires, qui était de 274, s'est trouvé réduit à 75, et que le chiffre de leur actif a passé de 317,665 fr. à 81,347 fr.

5^o Que les individus appartenant aux professions diverses se sont élevés du nombre de 58 à celui de 98, et leur avoir de 40,821 fr. à 55,340 fr.

6^o Que les mineurs, qui n'étaient que 58, sont parvenus au nombre de 88, et que le chiffre de leurs dépôts s'est élevé de 8,385 fr. à 18,587 fr.

7^o Enfin, que des 3 sociétés de secours mutuels qui figuraient au compte de 1841, l'une a été dissoute, l'autre a retiré ses fonds, et qu'une seule, celle des pompiers de la garde nationale, existe en ce moment sur les registres de la caisse.

Vous voyez, messieurs, qu'une seule de ces catégories, celle des militaires, a subi une diminution dont vous auriez tort de vous préoccuper. Les explications données dans le rapport de l'an passé, et que je viens de rappeler, ont dû

vous convaincre que l'accroissement signalé en 1841 n'ayant rien de réel, la réduction qu'on remarque dans le compte de 1842 est également fictive.

Au surplus, grâce à l'impulsion donnée par les chefs du 65^e régiment de ligne, actuellement en garnison à Périgueux, les déposans militaires sont plus nombreux que jamais.

Quant aux cinq autres catégories, elles ont pris, en 1842, un accroissement considérable, tant pour le nombre des déposans que pour l'importance des fonds versés.

Nous regrettons toutefois, messieurs, que celle des ouvriers ne suive pas, proportionnellement, la marche progressive des autres; car, qu'est-ce que 70 déposans, sur une population de 13 à 1,400 individus exerçant à Périgueux des métiers ou des professions mécaniques?

Nous savons bien que tous ne peuvent pas faire des économies; que les apprentis, les simples ouvriers, reçoivent des salaires qui suffisent à peine à leurs besoins; que quelques-uns, après avoir formé sans prévoyance de trop précoce établissement, ne peuvent qu'avec peine pourvoir à l'entretien de leur jeune famille; que les maladies et la suspension du travail viennent souvent aggraver leur position; mais nous savons aussi que beaucoup d'ouvriers sont assez largement rétribués pour pouvoir économiser, sans s'imposer de privations sensibles, 2, 3 et jusqu'à 6 fr. sur les salaires de la semaine; que ces économies, qui, versées exactement à la caisse d'épargne, suffiraient en peu d'années pour assurer l'aisance et quelquefois la fortune des déposans, sont follement dissipées le dimanche. Que dis-je le dimanche?

si tout n'est pas épuisé ce jour-là , s'il reste encore quelque argent , on le dépense le lundi ; d'où résulte pour l'ouvrier le double inconvénient de perdre les épargnes laborieusement acquises pendant une semaine , et de diminuer d'un sixième le salaire de la semaine suivante.

Faisons tous nos efforts , messieurs , pour mettre un terme à cette déplorable habitude. Que des avis , que des exhortations , qui finiront par être écoutés , parce qu'ils émanent des véritables amis de la classe pauvre et laborieuse , viennent de toutes parts lui faire comprendre l'absurdité de sa conduite.

Nous avons demandé , et nous demandons encore avec instance , à tous ceux qui , par état ou par position , exercent quelque influence sur les ouvriers , de nous venir en aide.

Qu'avec cette volonté ferme et persévérente qui ne connaît pas d'obstacles , ils cherchent à vaincre la force d'innerie qu'on nous oppose , les préventions que l'ignorance ou la mauvaise foi élèvent contre une institution toute populaire.

Leur voix amie et connue , se faisant entendre dans le calme d'une conversation intime , sera plus efficace pour convaincre , et surtout pour persuader , que nos avis officiels , que nos raisonnemens imprimés , qu'on ne lit pas , ou qu'on ne lit qu'avec défiance .

Je vais , messieurs , comme les années précédentes , vous rendre un compte succinct de la situation , au 31 décembre 1842 , de la dotation de la caisse .

Elle se compose :

1° Du reliquat existant au 31 décembre 1841.	2,702 f. 37 c.
2° De l'allocation annuelle faite par le conseil municipal de Périgueux.	300 »
3° De l'intérêt de ces deux sommes et du boni résultant, en faveur de la caisse, de la différence entre les intérêts payés par le trésor et ceux servis aux déposans.	910 94
Total.	3,913 f. 31 c.

Déduisant de cette somme les frais de toute nature faits en 1842, pour l'administration de la caisse, montant à 567 90

Il reste. 3,345 f. 41 c.
Formant la dotation de la caisse au 31 décembre 1842.

Vous voyez, messieurs, que la situation s'est améliorée ; c'est le résultat de la sévère économie apportée dans les dépenses, et surtout du grand mouvement de fonds qui a eu lieu dans l'année qui vient de s'écouler.

Vous remarquerez que nous n'avons reçu aucun secours nouveau. Quelques souscriptions faites à l'époque de la fondation de la caisse n'ont pas encore été réalisées ; elles le seront probablement dans le cours de 1843.

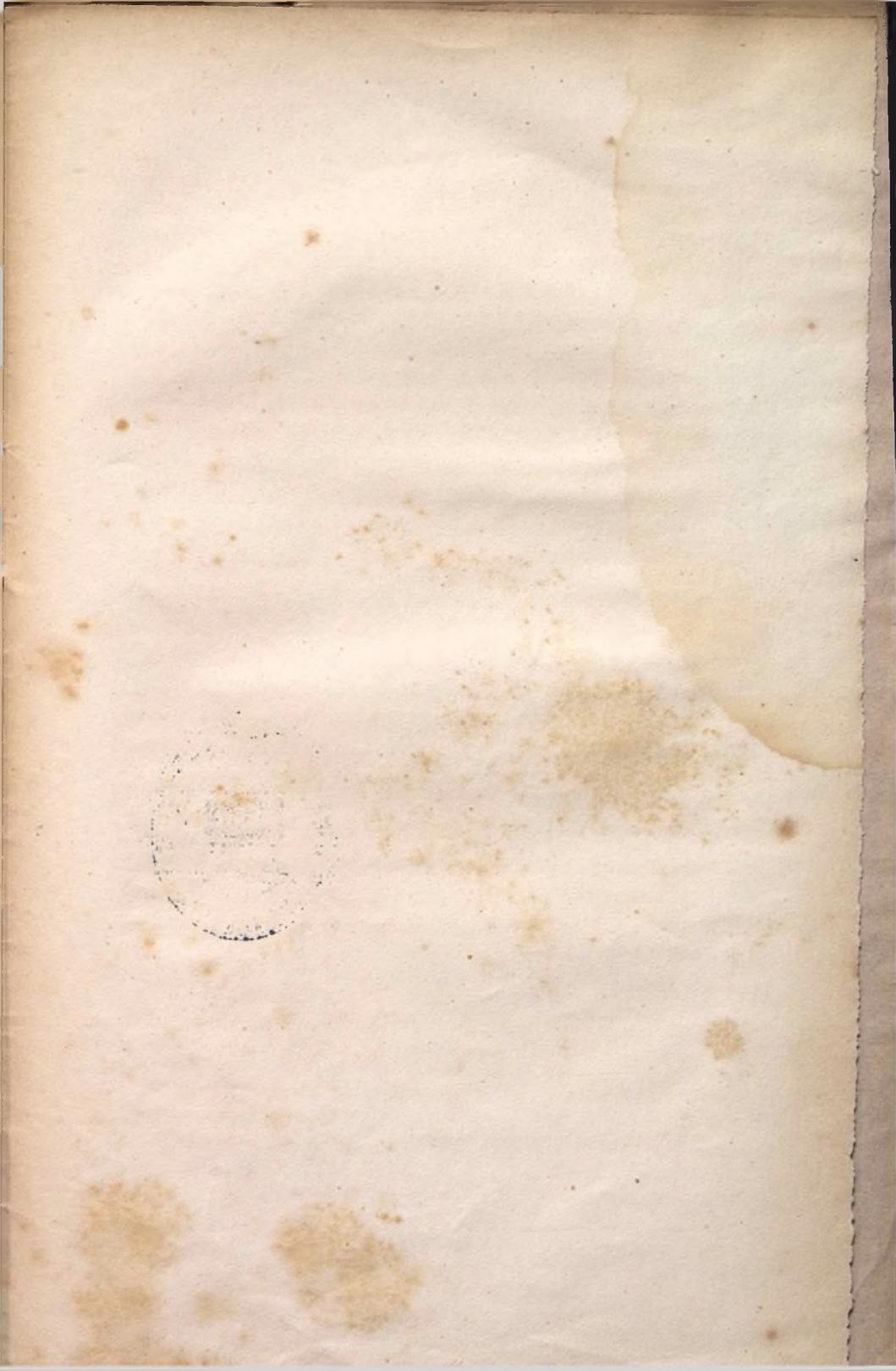
Telle est, messieurs, après moins de trois années d'existence, la situation exacte de la caisse d'épargne de Périgueux, de cet établissement destiné à exercer sur la population ouvrière de cette ville une grande et salutaire influence.

Cet avenir est plus ou moins éloigné, sans doute, mais il est insaillible.

L'ignorance et la dépravation des mœurs sont les deux principaux obstacles qui s'opposent à nos succès. Eh bien ! un jour viendra où la classe pauvre, plus morale et mieux éclairée sur ses véritables intérêts, sentira le besoin de l'ordre et de l'économie ; et la caisse d'épargne, en développant le germe, en inspirant le goût de ces modestes vertus, aura puissamment contribué à la réformation des mœurs.

Pour obtenir ces heureux résultats, il ne nous faut rien moins que le concours actif de tous les gens de bien, les secours de l'autorité municipale, la protection du chef de l'administration, fondateur de la caisse, et la paternelle bienveillance d'un prélat qui ne reste étranger à aucune bonne œuvre, à aucun établissement actif, et qu'on est assuré de rencontrer partout où il y a quelque bien à faire.









P
25